



Garantie bancaire et prescription

Par **Gabromu**, le **30/03/2019** à **17:24**

Bonjour,

J'étais caution bancaire d'une entreprise qui a été liquidée en 2008.

Je suis depuis relancé par une ste de recouvrement qui a acheté la créance .

Qu'elle est en général le délai de prescription.

Avant la liquidation ,la ste n'avait plus de découvert autorisé mais la banque a continué à payer les factures et à encaisser les crédits jusqu'au dépôt de bilan .

Si la banque avait rejeté le paiement des factures ,le compte serait revenu positif à la date du dépôt de bilan vu les versements effectués ..

Y a t-il eu un soutien abusif de la banque ?